

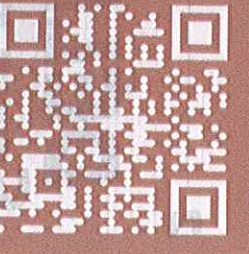
## CONCERTATION

ANNEXE A ARTICLE JOURNAL LOCAL ECHO DU THELLE ET  
ARTICLES DU MAGAZINE THELLOISE

**NOUVEL ESPACE BIEN-ÊTRE**  
**À DÉCOUVRIR ET ACTIVITÉS À TESTER !**  
SAIS D'ADHÉSION OFFERTS & ENTRÉE GRATUITE  
**LE 20 & 21 SEPTEMBRE**

**Aquas  
Cathelle**  
 638 rue Anatole France  
 60230 Chomby  
 01 30 23 98 74 • www.aquacathelle.fr

**Thelose  
RECREA**



# L'Écho du Thelle

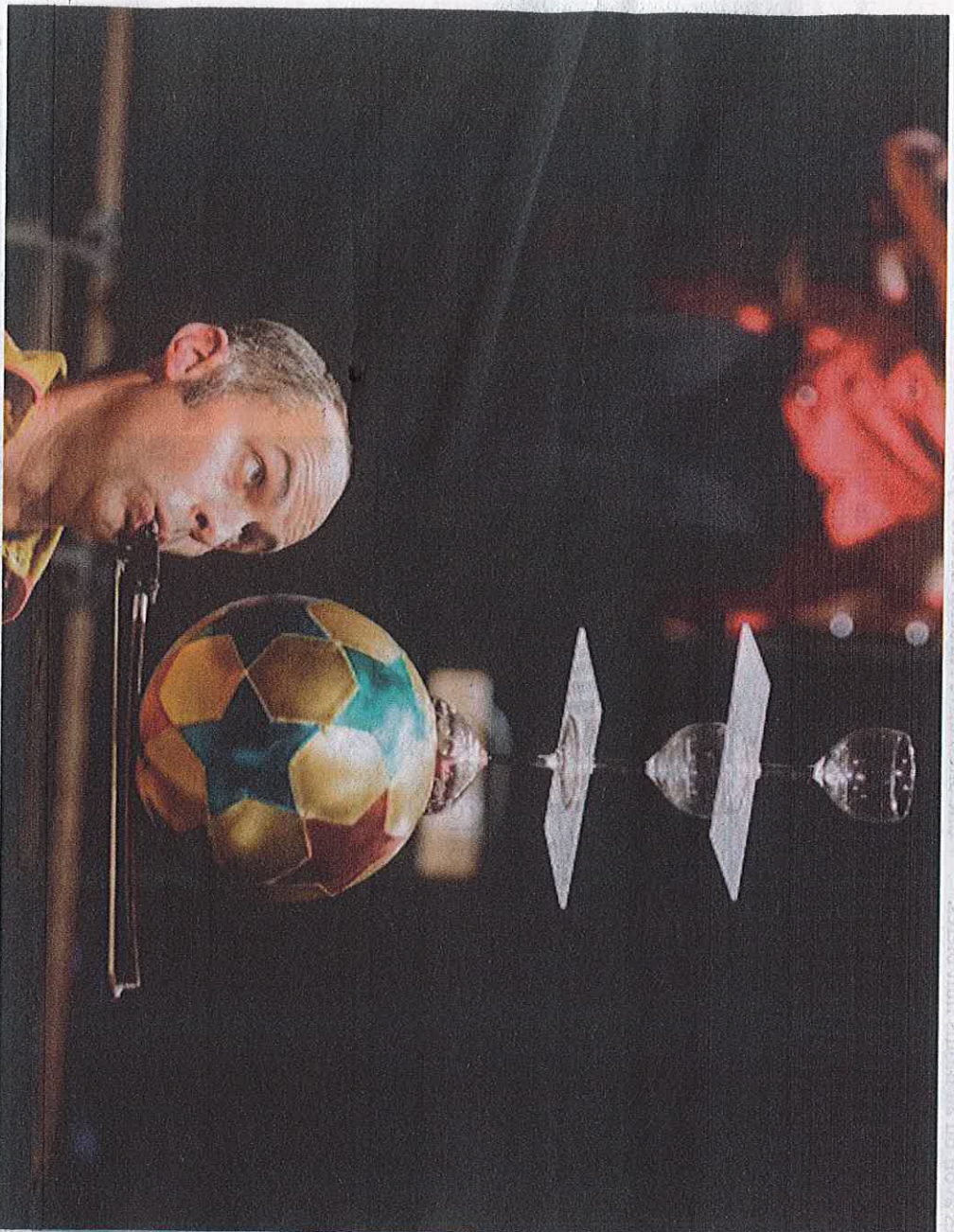
**CHAMBLY  
À LA UNE**

1bis rue Colbert 60000 Beauvais - 03 44 45 79 68 - e-redaction@lechoduthelle.fr - www.lechoduthelle.fr 1,30 €

**Mercredi 10 septembre 2025**  
 N° 1120



## CHAMBLY Une saison culturelle plus riche que jamais



**MÉRU**  
 Défaut  
 de permis :  
 22 mois  
 de prison  
 p-2

**CHAMBLY**  
 Soixante  
 stands  
 au forum  
 des assos  
 p-4

**NEUILLY-EN-THELLE**  
 Le projet  
 territorial  
 expliqué aux  
 habitants  
 p-7

**CHAMBLY / NATIONAL 2**  
 Sept buts  
 encaissés  
 en quatre  
 matchs  
 p-18

La ville vient de dévoiler sa programmation culturelle 2025-2026, qui comptera 48 représentations, soit quinze de plus que l'an passé. **P.4**

Tout le mois de septembre

**INITIATIONS  
GRATUITES**

Sur réservation

au golf



**Golf des Templiers**

7, rue de la Commanderie - 60173 IVRY LE TEMPLE



*Venez comme vous êtes !*  
**On s'occupe de tout.**

Matériel fourni

03 44 08 73 72

UGOLF TEMPLIERS

# Autour de Chambly FORUM DES ASSOCIATIONS

## Une vingtaine de stands à Neuilly-en-Thelle



**FINE ÉQUIPE.** Dix-neuf associations, dont la dernière en date, « La Fine Équipe », qui remplace le club des Aînés et compte une centaine d'adhérents, étaient au rendez-vous du Forum samedi dans la salle Dehauon du gymnase.



**DOJO.** Fidèle au rendez-vous, le Dojo Neuillysien présentait ses différents cours (judo, kick-boxing, full'n fit, karaté...) avec des démonstrations. Renseignements au 03 44 26 01 88 / 06 88 69 77 24 / site: [www.dojo-neuillysien.com](http://www.dojo-neuillysien.com) / mail: [dojo-neuillysien@wanadoo.fr](mailto:dojo-neuillysien@wanadoo.fr)



**CAPSUL.** Nouvellement installée à Neuilly, Capsul Sociale, se propose pour aider les aidants, à travers un parcours personnalisé. Rens. : 07 59 67 57 31.



**BIBLIOTHÈQUE.** Comme chaque année, la bibliothèque municipale proposait une vente de livres retirés du prêt à des prix défiant toute concurrence.



**RANDONNÉE.** Les membres du dynamique Rando Club de Neuilly-en-Thelle présentaient leurs activités de randonnée et marche nordique.



**FCL.** Le Foyer Culturel et de Loisirs (FCL) présentait ses nombreuses activités : judo, jiu-jitsu, gym, modern jazz, zumba, pilates, stretching, yoga, Pil'art...

# LES HABITANTS DÉCOUVRENT LE SCOT

## La Thelloise vise la Zéro artificialisation nette en 2050

**NEUILLY-EN-THELLE** La communauté de communes Thelloise a organisé lundi une réunion pour informer les habitants du territoire sur le but du Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT).



Une vingtaine d'élus et simples citoyens sont venus s'informer lundi à la Thelloise.

Le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) est un document d'urbanisme stratégique qui fixe les grandes orientations d'aménagement pour un bassin de vie, ici celui de la Communauté de communes Thelloise.

loise. Contrairement aux Plans Locaux d'Urbanisme (PLU), qui s'appliquent à l'échelle communale, le SCoT couvre un territoire plus vaste et définit une vision à long terme (jusqu'en 2050). Il a pour but d'harmoniser les politiques d'habitat, de déplacements, d'économie, d'environnement et d'équipements, veillant à la cohérence entre les communes et à la préservation des ressources naturelles. La Thelloise bénéficie d'un cadre de vie exceptionnel : paysages variés, patrimoine culturel et architectural riche, et services performants. Cependant, elle doit relever plusieurs défis majeurs : Une forte pression foncière qui menace les équilibres paysagers et agricoles. Une ressource en eau précieuse, à partager de manière raisonnée. Des enjeux de mobilité liés à la dépendance à la voiture, source de pollution et de réchauffement climatique. Le SCoT vise à économiser le foncier en privilégiant le renouvellement urbain plutôt que l'étalement, et en protégeant les terres agricoles. L'objectif est de limiter l'artificialisation des sols : Réduire de 60 % la consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers (ENAF) d'ici 2031, puis de 50 % pour les périodes suivantes, afin d'atteindre la Zéro Artificialisation Nette (ZAN) en 2050. Réhabi-

liter les friches et les logements vacants avant de construire du neuf. Diversifier les formes d'habitat pour répondre aux besoins de tous les âges et favoriser le « bien vivre ensemble ». Le projet mise sur : La préservation de la biodiversité : protection des continuités écologiques, des cours d'eau et des zones humides. Une gestion durable des ressources : économie d'eau, développement des énergies renouvelables, et lutte contre le changement climatique. Le soutien à l'agriculture locale et aux circuits courts, pour une alimentation saine et accessible. Pour renforcer l'attractivité de la Thelloise, le SCoT propose : De valoriser les paysages et le patrimoine (bât, agricole, culturel). De développer un tourisme durable, en misant sur les savoir-faire locaux, l'artisanat et les activités de pleine nature (randonnée, canoë, etc.). D'améliorer les déplacements : développement des transports en commun (Pass Thello Bus), des pistes cyclables et du covoiturage, pour réduire la dépendance à la voiture. Le Projet d'Aménagement Stratégique (PAS) définit la stratégie globale du territoire. Il s'appuie sur un diagnostic territorial qui identifie les forces, faiblesses et opportunités, et fixe des objectifs clairs : S'appuyer sur la croissance démogra-

phique des villes et bourgs pour définir les besoins en logements, en diversifiant l'offre (logements sociaux, intermédiaires, etc.). Favoriser une économie dynamique, créatrice d'emplois locaux, en soutenant l'artisanat, l'agriculture et les zones d'activités économiques. Conforter les services de proximité (santé, commerce, loisirs) et organiser leur accessibilité pour tous. Le Document d'Orientations et d'Objectifs (DOO) est le volet réglementaire du SCoT. Il décline le PAS en règles opposables que les PLU devront respecter. Le SCoT est élaboré en concertation avec les habitants, les élus et les acteurs locaux. Plusieurs étapes permettent de recueillir les avis : Juillet-octobre 2025 : Recueil des avis des Personnes Publiques Associées (Région, Département, services de l'État, etc.). Octobre-novembre 2025 : Enquête publique, ouverte à tous. Début mars 2026 : Approbation du SCoT par le conseil communautaire, après prise en compte des remarques. Mai 2026 : Le SCoT devient opposable, deux mois après sa transmission au préfet. Les habitants peuvent s'exprimer via : un registre de concertation au siège de la Communauté de communes ; des réunions publiques et un courrier ou un mail à l'adresse [scot@thelloise.fr](mailto:scot@thelloise.fr)

Philippe Delattre

*Le plein  
d'animations et  
de projets pour  
notre territoire !*



Les ateliers de motricité - p.3



Le Pass Thelle Bus évolue - p.5



Thelloise, un territoire à entreprendre - p. 6

## le S.C.O.T

Schéma de Cohérence Territoriale

Le diagnostic territorial du SCOT a débuté. Le Schéma de Cohérence Territoriale est un document d'urbanisme qui fixe les règles d'un aménagement et d'un développement plus durables, économes en espace et en ressources. Le SCOT est un document vivant, il peut être, si nécessaire, modifié ou révisé dans son ensemble.

Par délibération en date du 11 décembre 2017, le Conseil communautaire a prescrit la révision de son Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT).

La révision du SCOT durera environ deux ans, jusqu'en décembre 2019. Une première réunion de travail s'est tenue le 19 avril 2018 sur l'environnement et les paysages de la CC Thelloise. Elle a réuni une quarantaine d'élus et de personnes publiques associées à la révision du SCOT. Le travail s'est poursuivi en mai, sur les thématiques équipements, réseaux, mobilité et transports. Le 28 juin, les thèmes du développement économique et du tourisme seront abordés. En septembre 2018, la question de l'habitat clôturera ce diagnostic.



Les habitants sont invités à émettre des observations sur les documents. Un dossier, composé des comptes-rendus et présentations ainsi que d'un registre mis à disposition du public, est disponible à l'accueil de la Communauté de communes Thelloise aux heures et jours habituels d'ouverture.

Des informations sont également consultables sur le site de la Communauté de communes Thelloise depuis mai 2018 ([www.thelloise.fr](http://www.thelloise.fr)).



Contact / Observations : [scot@thelloise.fr](mailto:scot@thelloise.fr)



+ d'infos sur le PCAET : 03.44.26.99.50  
[contact@thelloise.fr](mailto:contact@thelloise.fr)

## le P.C.A.E.T

Plan Climat Air Energie Territorial

En cohérence avec les objectifs du SCOT, la Communauté de communes Thelloise a souhaité s'inscrire en avril 2018 dans l'élaboration d'un Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET). Afin de bénéficier d'un état des lieux exhaustif des énergies existantes ou à développer sur le territoire, une Etude de Planification Energétique avec l'assistance du Syndicat d'Electricité de l'Oise (SE60) est entamée.

Cette étude contiendra 70 % des éléments nécessaires au PCAET et devrait durer une année.

Le PCAET a pour objectif d'atténuer le changement climatique, de développer les énergies renouvelables et de maîtriser la consommation d'énergie.

## Retrouvez votre swing !

Chambly



Golfers experts ou débutants, découvrez J'Swing le concept innovant de golf indoor pour vous entraîner et perfectionner votre swing sur tous les plus grands parcours du monde !

Grâce à des simulateurs, travaillez l'ensemble de vos coups (coups à plus de 250 m, intermédiaires ou à moins de 100 m) accompagnés par le fondateur Romain LEROY et Pierre-Antoine NOTARANTONIO, un professeur de plus de 20 ans d'expérience, diplômé d'état.

Deux passionnés de golf sont à l'initiative de ce concept afin de créer une activité qui va permettre aux golfeurs et non-golfeurs de découvrir, s'entraîner et faire une partie de golf en 1h.

Ouverture prévue en septembre 2018

## 1, 2, 3 cueillez !

Puiseux-le-Hauberger



Jean-François Mancel et la famille Liénart lors de l'inauguration le 31 mai 2018

La cueillette Chapeau de Paille d'Anserville se situe au sud de l'Oise à seulement 5 km de Chambly, sur la départementale D1001 Paris/Beauvais, sur 6 hectares de champs.

### Une histoire familiale

En 2017, Quentin Liénart âgé de 23 ans, a intégré le cercle agricole familial avec pour ambition d'ouvrir au printemps 2018 une cueillette de fruits, légumes et fleurs en libre-service. Les générations se suivent à la ferme de Puiseux-le-Hauberger. Quentin marque la 4ème génération d'agriculteurs, imprégné depuis son plus jeune âge par la passion de l'agriculture.

Depuis la mi-mai 2018, la fraise en libre-service a fait son grand retour sur le territoire !

### Redécouvrez la saisonnalité

Aujourd'hui, Quentin et son équipe de maraîchers cultivent des fruits, légumes et fleurs de saison sur 6 hectares de potager.

Quentin Liénart nous explique le principe de la cueillette : «A l'entrée de la cueillette, comme dans toutes les cueillettes Chapeau de Paille, nous mettons à votre disposition des brouettes, des paniers, des sécateurs : HOP ! direction le potager ! Faites-vous plaisir, profitez d'un bon moment de détente seul ou en famille. Ici, l'origine locale c'est une évidence ! Vous verrez, il n'y a rien de meilleur qu'une tomate ou une fraise tout juste cueillie à maturité. Un gage d'authenticité, de fraîcheur et de qualité.

Notre volonté est de vous faire retrouver le vrai goût des produits au plus juste prix. Ainsi, de fin-mai jusqu'à mi-novembre, vous pourrez venir cueillir, au rythme des saisons plus de 60 variétés de fruits et de légumes. Ces variétés sont sélectionnées sur leurs qualités gustatives et cultivées dans le respect d'une agriculture raisonnée et durable.

Fin mai, vient le temps des fraises en plein champ. C'est le moment de faire de succulentes tartes, des coulis, des sorbets et des confitures. Sans oublier les premières salades, radis, navets, concombres, oignons blancs, pommes de terre primeur...

Pensez aussi à la ratatouille : tomates avec toutes les variétés anciennes (de la cœur de bœuf à la tomate ananas...), tomates cerises, aubergines, courgettes, poivrons...

Fleurissez-vous avec de magnifiques fleurs (glaïeuls, dahlias...) pour faire de beaux bouquets qui viendront embellir et apporter une touche de couleur à votre maison !

Retrouvez-nous sur notre site internet et notre page facebook :  
[www.cueillette-anserville.fr](http://www.cueillette-anserville.fr) - [facebook.com/cueilletteanserville](https://www.facebook.com/cueilletteanserville)  
le lundi : 14h à 19h du mardi au dimanche : 9h30 à 12h30 et 14h30 à 19h

## C'est notre histoire ...

Saint-Sulpice



Le GHSS, Groupe Historique de Saint-Sulpice, a un peu plus de deux ans d'existence maintenant. Cette jeune association a pour but de recueillir la mémoire de nos anciens, de la sauvegarder et de la partager par le biais de causeries et d'expositions. Beaucoup de travail a été accompli ces deux dernières années.

Romain Poessel, président du GHSS nous en parle : «Nous nous sommes entretenus avec plusieurs personnes sur la vie à Saint-Sulpice du début du 20ème siècle, nous avons organisé plusieurs manifestations et notamment les journées européennes du patrimoine dans notre église de Saint-Sulpice. Pour certaines de ces occasions, nous avons édité des bulletins, nous en avons deux pour le moment, sous forme de livret aide-mémoire. Un sur les journées du patrimoine et un sur les Chantepie.

Nous avons également publié un ouvrage complet sur l'histoire de Saint-Sulpice. Il nous reste encore beaucoup de travail à accomplir, car l'histoire de notre village, aussi petit soit-il, est bien plus riche que ce que l'on pense. Cette année, nous allons organiser le centenaire de l'armistice de 1918.

A cette occasion, l'association présentera les poilus qui ont participé à la grande guerre et qui pour certains y ont laissé leur vie. Si vous avez des objets, des photos, des documents ou des anecdotes historiques à partager, contactez-les ! Vous aimez l'histoire et vous avez des disponibilités, n'hésitez pas à les rejoindre. Peut-être ferez-vous des découvertes intéressantes ?

Contact : Romain Poessel  
Groupe Historique de Saint Sulpice • 06 37 08 08 61  
[www.histoire-saint-sulpice-oise.fr](http://www.histoire-saint-sulpice-oise.fr)



Un territoire  
proche de ses  
habitants



Zoom sur l'habitat participatif - p.4 - 5



TEOM : Rencontre avec JF Mancel - p.8



Le FC Chambly fait rêver - p.11

Tous mobilisés contre le cancer du sein **#octobrerose**



## Le mot du Président, Jean-François MANCEL

Nous avançons.

En ces temps incertains, votre Communauté de communes avance pas à pas, pour améliorer votre vie quotidienne.

Notre réflexion pour un développement durable bien maîtrisé vous sera soumise prochainement.

En partenariat avec la chambre de commerce, nous allons rendre encore plus attractives nos zones d'activités pour plus facilement travailler près de chez soi.

Le Pass Thelle Bus, au moment où l'on s'en prend gravement aux automobilistes, couvre désormais tout notre territoire.

Nous allons mieux adapter les horaires de garde d'enfants aux besoins des familles...

En un mot, nous avançons pour vous.

### Nouveau site internet



### Nous sommes à l'écoute !

Afin de mieux répondre à vos attentes, le site [www.thelloise.fr](http://www.thelloise.fr) fera peau neuve d'ici quelques semaines !

N'hésitez pas à nous envoyer vos suggestions via Facebook ou par mail [contact@thelloise.fr](mailto:contact@thelloise.fr). Merci de votre participation !

**Thelloise**  
Communauté de communes

Communauté de communes Thelloise

7 avenue de l'Europe - BP 45 - 60530 Neuilly-en-Thelle Cedex - Tél. 03.44.26.99.50 - Fax. 03.44.26.99.77

[www.thelloise.fr](http://www.thelloise.fr)

[thelloise](https://www.facebook.com/thelloise)

[@Thelloise](https://twitter.com/Thelloise)

Réalisation & coordination : m.charbonnier@thelloise.fr

Rédaction : Equipes Thelloise 27 500 exemplaires : Imprimerie Polyserve

En avant !

## Le S.C.O.T Schéma de Cohérence Territoriale



### Où en est la Communauté de communes ?

Le diagnostic territorial du SCOT s'est terminé le jeudi 20 septembre 2018 avec une 4ème réunion sur l'habitat. Cette réunion était la dernière du territoire, précédée d'un état des lieux sur l'environnement, les paysages mais également sur les réseaux, équipements, mobilité et transports, services au public, développement économique et désormais tourisme.

La Communauté de communes entame les réflexions qui aboutiront à la définition des orientations générales du Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) du SCOT.

Ce PADD sera ensuite présenté et débattu au sein du conseil communautaire en fin d'année 2018. Ce document contiendra les grandes orientations dans les différentes thématiques abordées dans l'état des lieux.

Une fois ce document soumis au conseil communautaire, la Communauté de communes Thelloise devra travailler à la traduction de ce PADD dans le document d'orientations et d'objectifs (déclinaison des objectifs en orientations concrètes) dès le début d'année 2019.

La concertation se poursuivra avec une première réunion publique fin 2018-début 2019 pour présenter les grandes orientations du PADD.

Suivez la date et le lieu sur [www.thelloise.fr](http://www.thelloise.fr)

## Voirie communautaire



Les travaux ont été effectués par l'entreprise COLAS, titulaire du marché pour un coût de 380 000 € TTC

La Communauté de communes assure l'entretien de plus de 37 kms de voirie (bande de roulement) sur 28 voies du territoire. Chaque année un programme de travaux d'entretien et de revêtement est réalisé. En août 2018, des travaux de renforcement et d'élargissement ont été réalisés pour sécuriser la voie communautaire reliant la commune de Belle-Eglise au nouveau giratoire de la RD1001 ; section située aux abords de l'axe Paris-Beauvais de la RD1001.

En effet, la création de la liaison entre la RD49 et la RD1001 pendant l'été 2017, a généré un flux de véhicules plus important.

## Mouv'Oise



La charge est gratuite jusqu'au 1er Janvier 2019. Les charges seront ensuite payantes, suivant un barème en cours d'élaboration. Plus d'infos : [www.mouv-oise.fr](http://www.mouv-oise.fr)

La Communauté de communes Thelloise a souhaité s'associer aux actions du SE60 en matière d'éco-mobilité à travers le projet Mouv'Oise qui vise à installer sur notre territoire des bornes de recharge pour les véhicules électriques.

L'implantation de chaque borne a été déterminée en concertation suivant les critères définis par l'ADEME : à proximité des points majeurs d'intermodalité (covoiturage, gares,...), des pôles d'emplois denses, des centres bourgs et de leurs commerces, des lieux touristiques,...

Cette initiative s'avère positive puisque Thelloise est la deuxième Communauté de communes utilisatrice dans l'Oise après l'agglomération de Beauvais, avec pas moins de 11 bornes installées sur 10 communes.

## Info - Pass Thelle Bus

Pierre DESLIENS, 1er Vice-président, en charge des transports, a été invité par la Maison de la Solidarité et des Familles (MSF) de Chambly pour présenter le réseau Pass Thelle Bus de la Communauté de communes Thelloise et cela en présence des responsables des MSF du secteur et des demandeurs d'emploi. Une prochaine présentation aura lieu courant novembre à la MSF de Noailles.

### Comment réserver votre trajet en Pass Thelle Bus ?

Contactez la centrale de réservation « Oise Mobilité » au 0970 150 150 du lundi au samedi entre 08h00 et 19h00

Plus d'infos : [www.oise-mobilite.fr](http://www.oise-mobilite.fr) - [www.passthellebus.com](http://www.passthellebus.com)  
Pour votre information, la Communauté de communes et son partenaire de transports travaillent en étroite concertation avec Oise Mobilité à l'amélioration du service de réservation.



## La Petite Enfance en Thelloise

Halte Garderie  
Itinérante, p.6



Que deviennent vos déchets ? - p.4



Les réalisations Thelloise p.8



Créer ou reprendre une entreprise p.10

## Travaux de voirie sur le territoire de la Thelloise

- **Extension du parking de la gare de Saint Sulpice**  
et mise en place d'un pôle d'échange multimodale  
Coût des travaux de voirie et aménagement de mobilier urbain  
210 000 € TTC (dont subvention SMTCO et Région)
- **Réfection de la ZA Avenue de l'Europe**  
à Neuilly en Thelle et création de trottoir  
Coût : 300 000,00 € TTC  
(dont subvention CD et participation de la commune de Neuilly en Thelle)
- **Revêtement en Graviolonnage voie communautaire**  
Axe entre Mesnil en Thelle et Chambly  
Coût : 81 000,00 € TTC
- **Très Haut Débit à Noailles**  
Coût : 567 950 € HT



## Le SCOT (Schéma de COhérence Territoriale)

Où en est la Communauté de communes ?

Afin d'apporter des éléments supplémentaires au diagnostic territorial, un atelier de concertation a eu lieu le 1<sup>er</sup> octobre. En effet, au début de cette année la Thelloise a mandaté la Chambre d'Agriculture ainsi que la Chambre de Commerce et de l'Industrie pour intégrer des données supplémentaires en matière agricole, et réaliser le Document d'Aménagement Artisanal et Commercial.

Le diagnostic agricole était intégré au rapport de présentation, et le DAAC au Document d'Objectifs et d'Orientations (DOO). Ces deux documents ont fait l'objet, à la suite, d'une communication au Conseil Communautaire. Un débat supplémentaire sur les grandes orientations du DOO a également eu lieu lors du Conseil de communauté du 14 octobre afin de fixer commune par commune les taux d'évolution démographiques.

Ces derniers éléments vont par conséquent permettre de finaliser les 3 documents constitutifs du SCOT, à savoir le rapport de présentation, le Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) et le DOO.



Dans la mesure où un délai de 4 mois doit s'écouler après le dernier débat sur le DOO, l'ensemble de ces documents ne sera arrêté par le Conseil de communauté qu'après le 14 février 2020. S'ensuivra la consultation des Personnes Publiques Associées (PPA) d'une durée de 4 mois, puis l'enquête publique, de 2 mois. Enfin, 1 mois supplémentaire est nécessaire en général pour les éventuelles modifications à apporter au document avant de pouvoir l'approuver, et qu'il devienne opposable.

## Le PCAET (Plan Climat Air Energie)

Le troisième atelier conduit par le Syndicat de l'Énergie de l'Oise (SE60), s'est tenu à Neuilly-en-Thelle, le 19 septembre.



Dans le cadre de l'élaboration de l'Étude de Planification Énergétique (qui s'intègre au PCAET), il s'agissait de construire un plan d'action axé sur la production d'énergies renouvelables. En effet, un certain nombre d'énergies renouvelables peut être mis en place sur le territoire tel que des panneaux photovoltaïques, des méthaniseurs, la géothermie, etc.



A l'issue de cet atelier, le SE60 a eu tous les éléments lui permettant de terminer son EPE, qui constituera le socle du PCAET.

## Point sur le service urbanisme mutualisé

Créé en 2015 pour faire face au désengagement de l'Etat, ce service a fêté le 1<sup>er</sup> juillet dernier ses 4 ans d'existence.

Chaque année, ce sont en moyenne 1200 à 1300 dossiers de demandes d'autorisations d'urbanisme qui sont instruits.

Le service apporte également, et toujours gracieusement, des conseils en urbanisme à 38 communes du territoire (règlements de PLU, recours gracieux et contentieux, avant-projets, aide à la rédaction de procès-verbaux, etc.)

A titre d'exemple, pour l'année 2018, ont été traités:

- 742 déclarations préalables
- 21 permis de démolir
- 333 permis de construire
- 169 certificats d'urbanisme
- 19 permis d'aménager

**Soit 1284 dossiers.**



Meilleurs  
vœux



Boyard Land - p.4



Musée de la Brosserie - p.5



Apprendre à nager - p.7

## Autour du projet de territoire de la Thelloise

En cette fin d'année 2019 et compte tenu de la proximité du renouvellement général des conseils municipaux en 2020, il n'est pas inutile de revenir sur le projet de territoire de la Thelloise tel qu'arrêté lors du Débat d'Orientation Budgétaire pour 2019.

Ce projet s'inscrit dans le cadre du dernier arrêté préfectoral en date du 19 juin 2019 consolidant les statuts de la CCT à l'aune de la fusion, des transferts de compétence de la loi du 7 août 2015 dite loi NOTRe, de la restitution de compétences facultatives (entretien de l'éclairage public, développement culturel), des effets de la loi FERRAND-FESNEAU du 3 août 2018 (eaux pluviales) et de la définition de l'intérêt communautaire rapportée :

- à la politique locale du commerce et de soutien aux activités commerciales,
- à l'aménagement de l'espace pour la conduite d'actions.

Il s'inscrit également, dans le cadre des 3 priorités définies par le conseil de communauté :

- Le développement économique et l'attractivité du territoire
- La petite enfance
- Les mobilités

L'année 2019 a, par ailleurs, été marquée par les conséquences financières de l'exercice par la CCT de nouvelles compétences qu'il s'agisse de l'assainissement collectif, du développement économique ou de l'accueil des gens du voyage.

Au-delà de l'exercice plein et entier de toutes ses compétences, la CCT a aussi été animée par la volonté de s'engager dans une logique de construction de son paysage intercommunal ce qui s'est traduit par l'engagement ou la poursuite de grands chantiers au service desquels se sont mis les élus et les équipes communautaires. Il s'agit pour l'essentiel de :

**La révision du SCOT.** Le Conseil communautaire, lors de ses réunions des 20 décembre 2018, 17 mai et 14 octobre 2019 a débattu des grandes lignes du Projet d'Aménagement et de Développement Durable qui va définir, à un horizon de 10/20 ans les enjeux du territoire en y intégrant les problématiques environnementales dans une logique de conciliation des activités économiques, commerciales, artisanales et agricoles.

**La stratégie de développement économique** adoptée en octobre 2018 pour 2019/2021 avec en toile de fond les travaux du schéma d'actions touristiques adopté le 19 décembre 2019.

**La finalisation du schéma directeur d'assainissement** et l'engagement des études diagnostiques, constituent autant d'outils au service d'une programmation efficiente des chantiers à venir et dont il faut rappeler que les chantiers d'assainissement ont représenté une dépense de 28,6 M€ répartis pour l'essentiel en 2019, pour près de 12 M€ et le reste sur les années suivantes.

**La prise de compétence «organisation de la mobilité»** en 2018 a permis de densifier l'offre de services déjà significativement améliorée depuis juillet 2018.

**L'amélioration du nombre de places de stationnement à proximité des gares** a également été poursuivie. Le parking de la gare de Saint-Sulpice est désormais doté de 50 places et d'aménagements multimodaux grâce aussi aux concours des partenaires financiers de la CCT que sont la Région Hauts de France et le Conseil départemental de l'Oise.

**La réalisation de l'aire d'accueil des gens du voyage** sur les rails et qui sera opérationnelle en 2020, avec la finalisation du transfert de cette compétence avec la commune de Chambly en octobre 2019.

**L'extension de la halte-garderie itinérante** par la mise à disposition en journée continue de deux services et une meilleure couverture du territoire par le Relais Assistantes Maternelles a permis d'adapter les horaires de garde des enfants aux besoins des familles (Les deux HGI accueillent les enfants de 8h à 18h du lundi au vendredi).

**La poursuite et la fin du déploiement du Très Haut Débit** sur le territoire avec la couverture de Noailles et au total un investissement de plus de 11 M€ qu'aura consacré la CCT à ces infrastructures numériques de nature à renforcer l'attractivité du territoire.

**L'engagement des études pour le désenclavement de la ZAE de Noailles.**

**Pour ne citer que les chantiers les plus stratégiques pour notre territoire et sans omettre le rôle au quotidien qu'assume le service mutualisé urbanisme auprès de 39 communes en matière d'instruction du droit des sols.**

**Autant de chantiers qui permettent de donner du sens à l'action locale et qui témoignent de la volonté et des ambitions de la CCT**

- De renforcer ses liens avec les communes au service d'un développement équilibré et durable de notre territoire,
- De maintenir un service public de qualité,
- De maîtriser ses dépenses de fonctionnement afin de préserver sa capacité à investir.

Le journal des habitants de la Communauté de communes Thelloise réalisé par ses équipes

Meilleurs

voeux

À vos côtés pendant 6 ans

2021

2024

2025

2022

2023

2026



## LE SCOT (Schéma de COhérence Territorial) Où en est la Communauté de communes Thelloise ?

Lors du conseil communautaire du 15 décembre 2020, le projet de SCOT de la Thelloise a été présenté pour avis à l'ensemble des élus qui auront ensuite un mois pour présenter des observations ou poser des questions, avant que le SCOT ne soit arrêté lors d'une nouvelle instance prévue en avril 2021.

Passé cette étape, les Personnes Publiques Associées au projet (dont les chambres consulaires et associations du territoire) seront consultées durant une période de trois mois qui nous mènera jusqu'à l'été.

Une enquête publique d'une durée de 30 jours sera réalisée à la rentrée. L'ensemble des documents composant le SCOT sera consultable au siège de la Communauté de communes mais également dans certaines mairies du territoire.

Vous aurez la possibilité de consigner vos remarques dans des registres ouverts à cet effet ou de manière dématérialisée sur une adresse mail que nous créerons pour l'occasion. Un commissaire enquêteur désigné par le Tribunal administratif tiendra également des permanences et vous pourrez venir le rencontrer.

A la fin de la procédure, les élus de la Thelloise approuveront le SCOT qui sera adressé ensuite au Préfet pour dernier avis, avant d'être opposable aux PLU des communes notamment, début 2022.

## L'ADIL de l'Oise, une bonne adresse pour s'informer sur le logement

L'ADIL est l'Association Départementale d'Information sur le Logement. Ses adhérents sont le Conseil Départemental de l'Oise, le Ministère du logement, la CAF, la MSA, Action Logement, le Conseil Régional, certains bailleurs sociaux, les principales fédérations du bâtiment et de l'immobilier, certains établissements prêteurs, les associations de consommateurs et d'usagers, certaines communes et intercommunalités...

C'est la contribution des adhérents de l'ADIL qui lui permet de mener sa mission d'information et de délivrer chaque année environ 10 000 consultations neutres, objectives et gratuites relatives au logement et à l'énergie.



- Les relations propriétaire-locataire
- L'accession à la propriété, avec la possibilité de réalisation de simulations financières
- Le droit de la copropriété
- Le droit de la construction : garanties et assurances
- Le droit de la famille en lien avec le logement
- La prévention des impayés et des expulsions
- La fiscalité immobilière avec possibilité de simulations d'imposition des revenus locatifs (revenus fonciers, conventionnement...)
- L'amélioration de l'habitat
- La recherche d'un logement et les dispositifs d'aide à l'accès au logement
- Le conseil info énergie (choix des travaux, normes à respecter, aides financières et fiscales, éco-gestes...)

Un conseil opérationnel : l'ADIL n'effectue pas de démarche à la place de ses consultants mais elle les oriente vers les professionnels ou les services compétents. Elle propose sur son site internet des courriers type et peut rédiger au cas par cas des brouillons de courrier qui sont la traduction écrite du conseil délivré verbalement.

L'ADIL est également engagée dans la lutte contre l'habitat indigne via le numéro de téléphone unique : 0 806 706 806

+ d'infos & prise de RDV (consultations à la CC Thelloise)

ADIL de l'Oise - 17 rue Racine - 60000 Beauvais  
Tél : 03 44 48 61 30 - Fax : 03 44 45 46 74  
adil60@wanadoo.fr www.adil60.org

## MaPrimeRénov' (MPR)



# MaPrimeRénov'

Mieux chez moi, mieux pour la planète



**MaPrimeRénov' est la nouvelle aide mise en avant par l'Etat en matière d'amélioration thermique de l'habitat. Cette aide intervient en complément des primes énergie des fournisseurs au titre des certificats d'économie d'énergie (CEE).**

MaPrimeRénov' complète l'offre d'aides à l'amélioration thermique et notamment l'aide "ANAH Sérénité" associée à la prime "Habiter Mieux" ainsi qu'aux aides du Département et de la Région.

MaPrimeRénov' et les primes CEE peuvent, comme l'aide "ANAH Sérénité", se cumuler avec notamment, les aides "d'Action Logement" et les aides des collectivités locales.

MaPrimeRénov' définit des montants forfaitaires de prime, plutôt que des pourcentages calculés sur le montant des travaux.

Un ménage ayant un projet de travaux doit donc effectuer 2 demandes distinctes : la demande d'aide CEE d'une part et la demande MaPrimeRénov, d'autre part, et dans cet ordre.

MaPrimeRénov' s'adresse à tous les propriétaires occupants, quel que soit leur niveau de ressources avec une ouverture aux ménages intermédiaires et aisés.

+ d'infos : [maprimerenov.gouv.fr](https://maprimerenov.gouv.fr)



Développement économique du territoire

Rencontre  
avec la maison

Savary  
à Chambly

p.4-5



## Point d'étape relatif à l'élaboration du SCoT

Le projet de SCoT Thelloise a été soumis aux élus des communes de la CC Thelloise de janvier à février 2021. Une concertation interne a eu lieu pour décider de l'intégration de ces remarques aux documents selon leur pertinence.



Près de 50 personnes ont suivi la réunion publique en visioconférence

Vous avez également été nombreux à participer à la réunion publique qui s'est déroulée en visioconférence, du fait de la crise sanitaire le 23 mars dernier. Le 15 avril 2021, l'arrêt du projet de SCoT a été voté. Une concertation de 3 mois avec les personnes associées (État, associations, élus...) suivra, période pendant laquelle elles pourront donner leur avis sur les documents composant le SCoT :

**1. Rapport de présentation** comportant un diagnostic territorial, l'état initial de l'environnement, l'évaluation stratégique environnementale, les justifications des choix opérés par le SCoT. Il définit les indicateurs et modalités de suivi de l'application du SCoT (forces/faiblesses du territoire), ainsi que les impacts du développement sur l'environnement.

**2. Le PADD** (Projet d'Aménagement et de Développement Durables) constitue le projet politique de l'intercommunalité de la Thelloise. Il expose les objectifs des politiques en urbanisme, déplacements, vie économique et environnement. Il précise également les principales phases de réalisation envisagées et évaluera les incidences prévisibles du schéma de l'environnement.

**3. Le DOO** (Document d'Orientation et d'Objectifs) détermine les orientations générales de l'organisation de l'espace et les conditions de développement urbain mais aussi rural. Il assure la cohérence d'ensemble des orientations dans les différents domaines de compétence déclinés dans le PADD et formalise et cartographie les étapes précédentes.

## La poursuite des travaux d'élaboration du Plan Climat, Air, Énergie Territorial (PCAET)

Dans le contexte global de lutte contre le réchauffement climatique et afin de contribuer à atteindre les engagements pris par la France, la Communauté de communes Thelloise s'est engagée dans l'élaboration d'un Plan Climat Air Énergie Territorial.

Le Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET) est un projet territorial de développement durable.

Il s'agit d'un document de planification.

Ce plan fixe les axes stratégiques permettant au territoire de

- Maîtriser sa consommation énergétique
- De s'adapter au changement climatique
- De réduire ses émissions de gaz à effet de serre
- D'améliorer la qualité de l'air
- De se diriger vers un développement des énergies renouvelables.



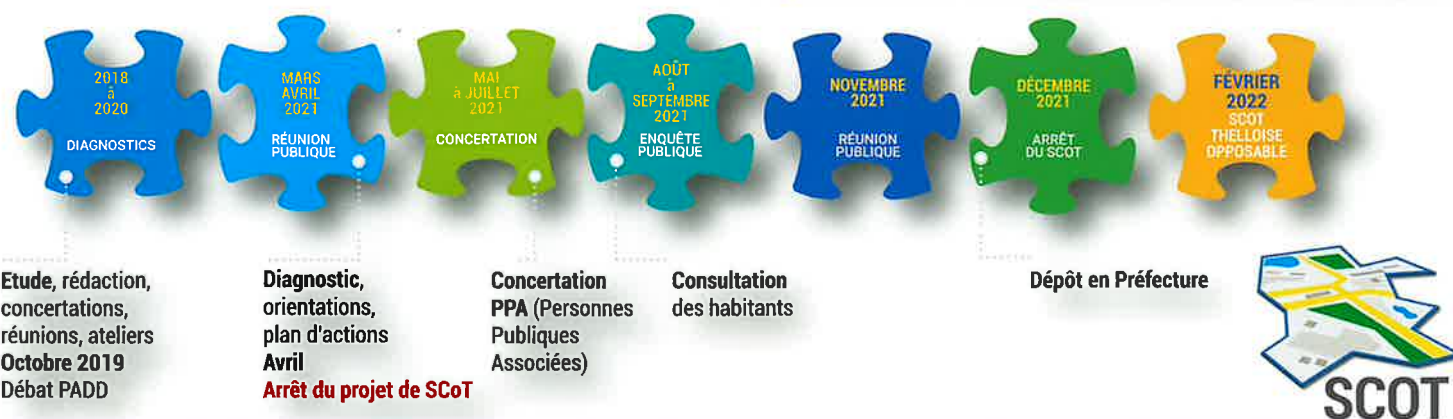
La Thelloise a mandaté le Syndicat de l'Énergie de l'Oise (SE60) pour le suivi et la mise en œuvre concrète de l'Étude de Planification Énergétique, volet « énergie » du PCAET.

Parallèlement, les travaux d'élaboration du PCAET vont se poursuivre. Ils seront participatifs. Des ateliers thématiques seront mis en place et vous serez tenus régulièrement informés de l'avancement de ce projet par des publications sur notre site internet et dans le magazine de la Thelloise.

La page Facebook de la CCT pourra également servir de relais d'information. Aussi, nous vous invitons à suivre régulièrement nos publications sur le sujet : [facebook.com/thelloise](https://facebook.com/thelloise)

## Le Plan Climat-Air-Energie Territorial s'élabore en 3 phases :

- Etat des lieux énergétique du territoire : connaître le profil énergétique du territoire
- Les perspectives énergétiques du territoire : connaître les potentialités du territoire
- Un plan d'action pour tendre vers un territoire à énergie positive : construire une stratégie territoriale et la décliner en plan d'actions.



En septembre 2021, vous serez amenés à participer à l'enquête publique du SCoT. Un commissaire enquêteur désigné par le tribunal administratif sur cette période pourra vous recevoir, répondre à vos questions et prendre en compte vos remarques, notifiées dans un registre ouvert pour l'occasion. Les modalités de cette enquête publique seront mises en ligne sur le site [thelloise.fr](https://thelloise.fr) d'ici cet été.

## Début des travaux d'élaboration du Programme Local de l'Habitat (PLH)

Le PLH de la Communauté de communes est désormais caduc, de par son ancienneté et l'évolution de son périmètre.

De ce fait, la Communauté de communes Thelloise doit élaborer et mettre en œuvre un nouveau PLH sur son territoire. Les travaux d'élaboration seront lancés très prochainement. Pour ce faire, la CCT se fait assister d'un bureau d'étude.

## QU'EST-CE QUE LE PLH ?

Le PLH est un outil de définition et de pilotage de la politique locale de l'habitat. Elaboré par la Communauté de communes, il définit pour une période de 6 ans les objectifs de la collectivité pour répondre aux besoins en logement et hébergement, et indique les moyens pour y parvenir.

## Il devra permettre de :

- Conserver le dynamisme démographique du territoire
- Produire suffisamment de logements pour répondre aux besoins
- Optimiser les capacités du parc existant

## Les objectifs du PLH :

- Mettre en place une politique foncière communautaire
- Accompagner le développement du logement social
- Optimiser les capacités du parc existant
- Prendre en compte les besoins spécifiques
- Suivre et animer la politique locale de l'habitat

Ces objectifs seront déclinés dans les fiches actions du programme d'actions à venir.

## Où en est l'aire d'accueil des Gens du Voyage à Chambly ?

Le nouveau schéma départemental 2019-2025 sur l'accueil des Gens du Voyage impose aux intercommunalités de se doter d'une aire d'accueil. Aussi, la Communauté de communes Thelloise a lancé la réalisation d'une Aire d'accueil de 30 emplacements, route départementale 924 à l'ouest de Chambly.

Chaque emplacement de l'aire d'accueil aura une superficie moyenne de 160 m<sup>2</sup> et intégrera des sanitaires accessibles PMR, des auvents privatifs ainsi que des étendoirs à linge privatifs.

Chaque emplacement sera relié à un local technique regroupant les compteurs d'eau et d'électricité, les ballons d'eau chaude. Les emplacements limitrophes seront séparés par une haie arbustive dense.

L'ensemble du site sera clôturé et gardienné. Le montant total de cette réalisation s'élève à 1 993 428,98 €.

Pour réaliser cette aire d'accueil la Thelloise a bénéficié d'aides de l'État et du département pour un montant total de 460 548 €.

La construction de l'aire d'accueil a débuté à la mi-décembre 2020 pour se terminer à la fin de l'été 2021.

## CIL et cotation des logements La Conférence Intercommunale du Logement (CIL)

La Loi ALUR (2014) et la loi relative à l'Égalité et à la Citoyenneté (2017) rendent sa mise en place obligatoire. Elle fait partie intégrale du PLH et a pour but d'apporter un cadrage commun à tous les acteurs locaux de l'habitat social et permettre de favoriser l'accès au logement du plus grand nombre et en particulier des plus fragiles.



Elle accompagne également les projets de requalification du territoire qui impliquent le relogement des familles, le redressement des copropriétés dégradées, ou encore la lutte contre l'habitat indigne qui est un sujet de préoccupation majeur sur l'ensemble des communes. Il s'agit dans le même temps de veiller à améliorer les parcours résidentiels des ménages tout en préservant l'équilibre social des quartiers et des résidences ainsi que la qualité de vie sur le territoire.





## Une rentrée riche en projets



## Retour sur la 1ère conférence des maires de la CCT le 4 octobre 2021

**Fort de sa conception d'une intercommunalité partagée, et conformément aux dispositions de la loi Engagement et Proximité, le président Pierre DESLIENS a invité les 40 maires de la CCT à participer à la première conférence des maires de son mandat, le 4 octobre dernier à la salle polyvalente de Puiseux-le-Hauberger.**

Étaient également conviés les 8 vice-présidents et les deux conseillers communautaires délégués. Les sujets abordés y étaient fort nombreux à l'image de la rentrée chargée de votre intercommunalité.

Il a notamment été fait un point sur l'activité en matière de développement économique, le projet de dématérialisation des demandes d'autorisation d'urbanisme mais également sur la révision du SCOT ou l'état d'avancement du Programme Local de l'Habitat (PLH) et du Plan Climat Air Énergie Territoriale (PCAET). L'entrée de la commune d'Ansacq programmée au 1<sup>er</sup> janvier 2022 a également fait l'unanimité. Chaque maire disposant d'une voix, quelle que soit la taille de sa commune, a pu s'exprimer et être pleinement

informé des dossiers en cours et à venir. En tant que garante de l'équilibre territorial, du respect de la souveraineté des communes, du partage des décisions et de la recherche du plus large consensus, la conférence des maires se réunira dès que nécessaire.

**Un mode de gouvernance en cohérence avec l'ambition du territoire communautaire !**



## La commune d'Ansacq rejoint la Thelloise

**La commune d'Ansacq (283 habitants), dont le maire est madame Christine MARIENVAL appartenait à la Communauté de communes du Clermontois depuis 2005. Depuis plusieurs années, la commune souhaite quitter le Clermontois pour rejoindre la Communauté de communes Thelloise.**

La commune nous rejoindra au 1<sup>er</sup> janvier 2022, si d'ici cette date toutes les étapes sont franchies avec succès. Le conseil municipal d'Ansacq a délibéré le 8 septembre 2021 pour officialiser sa demande. Les deux conseils communautaires de la Communauté de communes du Clermontois et de la Communauté de communes Thelloise ont délibéré à leur tour en septembre pour donner suite à cette intégration. Ensuite les communes de chacune de nos Communautés disposent d'un délai de trois mois pour donner leur position (accord ou refus). À l'issue, le préfet prendra un arrêté pour acter la décision. La communauté de communes Thelloise sera ainsi composée de 41 communes et comprendra 62 008 habitants. Nous souhaitons dès à présent la bienvenue aux Ansacquoises et aux Ansacquois.

## La CCT en soutien du centre de vaccination de Chambly



**La Communauté de communes Thelloise a participé au financement du centre de vaccination mis en place par la commune de Chambly de mars à septembre 2021, ce centre ayant permis la vaccination de plus de 13 000 personnes de notre territoire.**

Le montant de la participation communautaire s'élève à 42 % des frais de fonctionnement du centre.

À compter du 7 septembre, si vous souhaitez vous faire vacciner, il conviendra de vous rendre à la maison médicale de Chambly, 120 rue Raymond Joly.

**RDV sur [Doctolib.fr](https://doctolib.fr) ou au 01 39 37 27 17**



SCoT

L'arrêt du projet de Schéma de Cohérence Territoriale avait été approuvé par le conseil communautaire le 15 avril 2021. Toutefois, en raison de l'entrée d'une nouvelle commune au sein de notre Communauté de communes au 1<sup>er</sup> janvier 2022 (commune d'Ansacq) la décision a été prise de stopper la procédure de révision et de retravailler le Schéma. L'arrêt de la procédure est également l'occasion d'intégrer une réforme de modernisation des SCoT (ordonnance 2020-744 du 17 juin 2020).

Cette décision entraîne le report de l'enquête publique qui était initialement prévue au mois de septembre 2021. Les travaux d'actualisation du SCoT sont estimés à environ 12 mois.

## Inauguration du Méthaniseur de Neuilly-en-Thelle

Le vendredi 1<sup>er</sup> octobre dernier ; Monsieur DESLIENS, Président de la Communauté de communes, accompagné de la Vice-Présidente en charge de l'Aménagement Mme SERRA et de la Vice-Présidente en charge du Développement Economique Mme DESCATOIRE se sont rendus à l'inauguration de la première unité de Méthanisation du territoire de la Communauté de communes Thelloise.

Messieurs Baptiste MEZONNIAUD et Guillaume DEBLOCK, fondateurs de l'entreprise Thelle Bio-énergie ont fait le choix audacieux d'investir dans ce type de production d'énergie renouvelable sur notre territoire.

Il nous faut continuer dans cette voie car la filière de méthanisation agricole offre d'importantes opportunités qui correspondent aux objectifs nationaux de réduction de la consommation énergétique et de développement des énergies renouvelables qui seront pris en compte dans le Plan Climat Air Energie Territorial que la Communauté de communes est en train de mener.



## L'Aire d'Accueil des Gens du Voyage

Les travaux d'aménagement de l'Aire d'Accueil des Gens du Voyage de la Communauté de communes Thelloise située au lieu-dit Le Sapin à Chambly s'achèvent. Ces derniers ont pris du retard en raison de la pénurie actuelle de matériaux.

Conformément au Schéma départemental pour l'accueil des Gens du Voyage, cette aire est dotée de 30 places. Elle ouvrira dans le courant du mois d'octobre 2021. La gestion du site a été confiée à une entreprise spécialisée, DM Services, qui assurera le gardiennage sur place et veillera à l'accueil des familles, l'encaissement des règlements et l'entretien au quotidien du site.

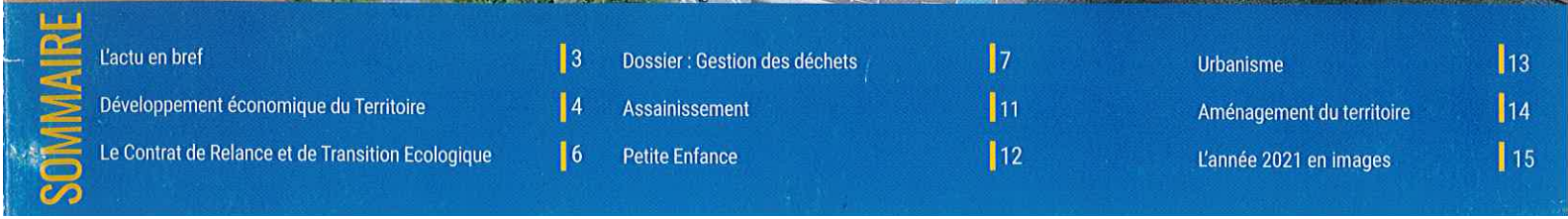
L'inauguration des lieux est prévue courant octobre, en présence de Madame la Préfète Corinne ORZECOWSKI, de Monsieur le Sous-Préfet Jean-Charles GERAY, des conseillers départementaux, Madame Frédérique LEBLANC, Monsieur Bruno CALEIRO et de Monsieur Pierre DESLIENS, Président de la Communauté de communes Thelloise.



+ d'infos sur [www.thellebioenergie.fr](http://www.thellebioenergie.fr)

# Ambitions Thelloise

Meilleurs vœux 2022



# Le mot du Président

Madame, Monsieur,

Ce début d'année 2022 est marqué par une recrudescence de la COVID et le contexte sanitaire a contraint bon nombre de mes collègues maires à annuler leurs cérémonies de vœux.

**Je souhaite de tout cœur que 2022 nous permette enfin de sortir durablement de cette crise sans précédent et vous présente tous mes vœux les plus sincères de bonheur et de réussite.**

La CC Thelloise poursuivra bien entendu son soutien financier au centre de vaccination de Chambly durant toute cette nouvelle année.

**Les ambitions de la Communauté de communes Thelloise**, que l'exécutif et moi-même portons pour le mandat 2020 à 2026 ont connu en 2021 des traductions concrètes qui se prolongeront en 2022. Vous en retrouverez certaines dans ce magazine.

**Notre communauté est composée de représentants de vos communes, maires et conseillers municipaux qui se doivent d'œuvrer ensemble**, pour le territoire, dans un esprit communautaire. Aussi, nous avons souhaité impulser une nouvelle méthode de travail avec les communes en les associant davantage et en amont aux projets et décisions.

**Nous avons ainsi créé des commissions thématiques en amont des conseils communautaires mais également des comités de pilotage** sur des grands sujets tels que le renouvellement du marché de collecte, l'élaboration d'un Schéma directeur en matière d'assainissement ou encore le suivi de l'élaboration du Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT), le Programme Local de l'Habitat (PLH) ou encore le Plan Climat Air Energie Territoriale (PCAET).



**Nous avons également mis en place un fonds de développement communautaire**, subvention d'investissement à l'attention des communes en 2022, pour leurs projets, en matière culturelle, de santé, sport ou sécurité.

**L'élaboration du Contrat de Relance et de Transition Ecologique (CRTE)** que nous nous apprêtons à signer avec Madame la Préfète a confirmé les axes importants et thématiques sur lesquels l'équipe communautaire est au travail depuis les élections de 2020.

**Le développement économique demeure une de nos priorités.** En développant son tissu économique, la Thelloise créera des emplois pour ses habitants et permettra à ces derniers de limiter la distance parcourue entre leur domicile et leur travail. Aussi, nous poursuivrons l'aménagement et l'entretien de nos zones d'activité en proposant aux entreprises une offre adaptée à leurs besoins dans un objectif de sobriété foncière.

**Nous poursuivons également l'objectif de permettre à tous les habitants du territoire d'avoir accès à une offre de services de déplacement plus vertueuse pour l'environnement** et de limiter le recours à la voiture individuelle en diminuant notamment l'utilisation des énergies fossiles carbonées, prédominantes sur le territoire.

Ainsi, la CCT, travaillera sur les différents aspects de la mobilité que ce soit par le développement de son offre de transport en commun

(transport à la demande et lignes régulières), la mise en place de solutions alternatives (le co-voiturage, l'utilisation des véhicules électriques, l'augmentation du nombre de bornes de recharge...) et la création de nouvelles liaisons douces.

**En matière d'habitat, l'enjeu pour notre intercommunalité est de pouvoir répondre au mieux à la hausse démographique et aux besoins de la population** en termes de logements en rééquilibrant la répartition du parc de logements entre les communes, en veillant à développer cette offre dans les dents creuses existantes et en adaptant ces logements en intégrant les normes environnementales.

**En matière environnementale, justement, la Thelloise ne sera pas en reste puisque l'élaboration de notre Plan Climat Air Energie Territoriale devrait donner lieu en 2022 à de premières actions concrètes.** Nous poursuivrons également nos actions en faveur du tri des déchets et notamment du tri à la source des bio déchets (tels que les restes alimentaires, déchets de cuisine ou déchets verts) par la vente de composteurs et nouveauté pour 2022, l'octroi de subventions aux particuliers et associations pour l'achat de broyeurs de végétaux.

**En 2022, les ambitions de notre Communauté de communes sont élargies à la commune d'Ansacq** qui nous a rejoints au 1er janvier 2022 et à qui je souhaite la bienvenue.

**Vous l'aurez compris, c'est résolument optimiste et ambitieux pour notre territoire que j'aborde cette nouvelle année** que je vous souhaite à nouveau bonne, heureuse et prospère.

**« Pour vous et avec vous »,  
Pierre Desliens**

**Retrouvez les actus de la CC Thelloise [www.thelloise.fr](http://www.thelloise.fr)**

**Communauté de communes Thelloise**

7 avenue de l'Europe - 60530 Neuilly-en-Thelle Cedex - Tél. 03.44.26.99.50 - Fax. 03.44.26.99.77

[thelloise.fr](http://thelloise.fr)

[thelloise](https://www.facebook.com/thelloise)

## Bienvenue en 2023 !

**Les équipes de la Communauté de communes Thelloise  
vous souhaitent  
une belle et heureuse année**

*À bientôt  
dans nos villes et villages !*

|                          |   |
|--------------------------|---|
| L'actu                   | 4 |
| Développement économique | 6 |
| Dossier Ressource en eau | 8 |

|            |    |
|------------|----|
| Santé      | 11 |
| Patrimoine | 12 |
| Mobilités  | 13 |

|                        |    |
|------------------------|----|
| Environnement          | 14 |
| Cohérence territoriale | 16 |
| Petite Enfance         | 18 |

# Cohérence territoriale : point d'étape



Marie-France Serra,  
Vice-Présidente  
déléguee à la cohérence  
territoriale



## ■ Le Plan Climat Air Énergie Territorial en cours d'achèvement

L'intercommunalité dispose d'un **potentiel important de développement de ses énergies renouvelables**, ainsi que de **marges de réduction des consommations d'énergie**. Il est, en effet, indispensable d'agir conjointement sur les deux volets afin d'atteindre les objectifs énergétiques du territoire.

Concernant plus spécifiquement la partie Climat et Air, les enjeux ont été présentés au comité de pilotage, permettant de faire un premier état des lieux des émissions générées sur le territoire.

À partir de ces bilans, **des objectifs de réduction ont été définis** et un plan d'actions, sur la base des discussions des différents ateliers qui ont eu lieu au cours du dernier trimestre 2022, est en cours d'élaboration.

**Le projet de PCAET devrait être arrêté en milieu d'année 2023.**

## ■ L'intercommunalité forme les communes à l'urbanisme

**Entre octobre et décembre 2022, 6 sessions de formations ont été assurées par le service instructeur de la CC Thelloise, auprès de 39 secrétaires de mairies et élus locaux.**

Ces échanges ont permis d'évoquer des sujets choisis par les communes, tels que la Taxe d'Aménagement, les procès verbaux d'infraction, les déclarations d'achèvement des travaux...

## ■ Le Schéma de Cohérence Territoriale en cours de révision

La CC Thelloise a prescrit la révision de son Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT), en vigueur depuis 2006, pour procéder à son arrêt en avril 2021. Toutefois, avec l'intégration de la Commune d'Ansacq au sein du périmètre de la Communauté de communes au 1<sup>er</sup> janvier 2022 et de l'entrée en vigueur de plusieurs législations, comme l'ordonnance de modernisation des SCoT, la Loi Climat et Résilience, ou encore la révision en cours du Schéma Régional d'Aménagement de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (SRADDET) de la Région Hauts-de-France, il a été décidé de prendre en compte ces nouveautés et de suspendre la procédure d'approbation du SCoT.

**La Communauté de communes, travaille actuellement sur le Projet d'Aménagement Stratégique** de son futur SCoT.

**Le projet de SCoT pourra ainsi être arrêté au cours de l'année 2023.**

## ■ Le Programme Local de l'Habitat en cours d'élaboration

Le Programme Local de l'Habitat est un document cadre de planification, qui oriente la réflexion et l'action des communes, ainsi que de tous les partenaires de l'habitat, pour répondre aux besoins en logements et en hébergements (institutions, financeurs, bailleurs sociaux, professionnels de l'immobilier...).

**Les orientations stratégiques du PLH ont été présentées au comité de pilotage du 8 novembre 2022.**

A suivi une phase de concertation jusqu'à la fin de l'année 2022, afin de fixer **une programmation cohérente des logements à l'échelle du territoire intercommunal pour 2023-2029**, en rapport avec la démographie, les équipements existants, les activités locales et les espaces disponibles.

## ■ En bref

**La Conférence Intercommunale du Logement en cours de constitution (CIL).**

La CIL est une instance partenariale de travail, chargée de mettre en place et conduire une stratégie d'attribution des logements sociaux, concertée à l'échelle intercommunale, au service du droit au logement pour tous et de l'équilibre des territoires.



**France  
services**

Liberté  
Égalité  
Fraternité

Santé, famille, retraite,  
recherche d'emploi...

Les services du  
quotidien à côté  
de chez vous !

**Thelloise**  
Communauté de communes  
www.thelloise.fr  
plus d'infos : contact@thelloise.fr  
france-services.pouv.fr



**France Services**  
toutes vos démarches  
à proximité ! p.6



## ■ La pétanque pour les collégiens



Depuis le début de l'année scolaire, les classes du collège de Noailles bénéficient d'un terrain de pétanque flambant neuf, réalisé par les services de la CC Thelloise. Cet espace a été aménagé à la place de l'ancien terrain de lancer de poids, inutilisé depuis longtemps, et sert désormais à l'ensemble des classes de l'établissement.

Cout total du projet : 2 206 € TTC

## ■ Ventes de composteurs

Le vendredi 17 janvier après-midi, mercredi 5 février après-midi, et samedi 1<sup>er</sup> mars



## ■ Animations prévention des déchets

- **Mardi 21 janvier**, à 12h30  
Formation compost en visio
- **Mardi 18 février**, à 14h  
Animation Jardinage zéro déchet
- **Samedi 15 mars**, à 10h30  
Formation compost



Inscriptions obligatoires - renseignements par téléphone au 03.44.26.99.50 (tapez 1)



## ■ Une stratégie pour l'aménagement

Le Projet d'Aménagement Stratégique du Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) a été présenté au Conseil communautaire du 21 novembre 2024.

Le document du SCoT en révision vaudra pour les 20 prochaines années. Les travaux menés sur ce document ont été enrichis par les réflexions engagées sur le PCAET, PLH, PMS (Plan Climat Air Énergie territorial, Plan Local de l'Habitat, Plan de Mobilité Simplifié) et Projet de Territoire.

Les enjeux identifiés par le diagnostic territorial du SCoT sont les suivants :

- Inscrire la Communauté de communes Thelloise dans un environnement économique dynamique
- Adapter l'offre en logements aux tendances actuelles
- Conforter l'identité commerciale du territoire
- Valoriser le potentiel touristique pour renforcer l'attractivité du territoire
- Maintenir la qualité du cadre de vie
- Faire de la Communauté de communes Thelloise un territoire connecté
- S'engager dans la transition environnementale en prônant l'objectif bas carbone

## ■ Focus sur le Zéro Artificialisation Nette (ZAN)

Chaque année, la France perd 20 000 à 30 000 hectares d'espaces naturels, agricoles et forestiers sous la pression des activités humaines.

Étalement des villes, développement d'infrastructures, bétonisation... L'artificialisation des terres est l'une des causes de la perte de la biodiversité.

La loi «Climat et résilience» du 22 août 2021 a posé un objectif de zéro artificialisation nette (ZAN) à l'horizon de 2050. La loi ZAN du 20 juillet 2023 vise à renforcer l'accompagnement des élus locaux dans la mise en œuvre de la lutte contre l'artificialisation des sols et à répondre aux difficultés de mise en œuvre du ZAN sur le terrain.

Ces lois visent à mieux prendre en compte les conséquences environnementales lors de la construction et de l'aménagement des sols, sans pour autant négliger les besoins des territoires en matière de logement, d'infrastructure et d'activité. Les SCoT ont la charge de décliner cet objectif sur leur territoire. Par exemple, 1ha d'étalement urbain permet d'économiser 190 à 290 tonnes de CO<sup>2</sup>.



## LOGEMENT

La Thelloise crée son Guichet de l'Habitat p. 6-7

# Le mot du Président



Chères habitantes, chers habitants de la Thelloise,

Le printemps s'installe, porteur de renouveau. Comme chaque année, ce début de saison est marqué par un moment clé pour notre Communauté de communes : **le vote du budget**.

Le 27 mars dernier, nous avons adopté un budget volontariste et équilibré, un budget d'action au service du développement territorial, au sein duquel nous marquons également notre volonté de nous engager en faveur des transitions écologiques et sociales.

Dans ce numéro du Thelloise Mag, nous vous proposons un éclairage sur certains des choix budgétaires qui guideront notre action en 2025. Tout d'abord, l'aménagement et l'habitat demeurent au cœur de nos priorités. La révision de notre **Schéma de Cohérence Territoriale** avance, malgré une actualité législative faite de rebondissements. Grâce à une concertation accrue avec les maires de nos communes, que je remercie, nous affichons l'ambition de promouvoir un développement équilibré tout en se conformant aux exigences de la Zéro artificialisation nette (Zan), attendue en 2050.

De plus, nous avons mis l'accent sur la **rénovation énergétique et l'accès facilité au logement**.

Pour ce faire, nous avons créé un Guichet de l'Habitat afin de vous accompagner dans vos démarches.

Cette année, nous poursuivons nos efforts en matière de **transitions écologiques**, conscients qu'en tant qu'institution publique, nous devons donner l'exemple.

En 2025, cap sur plus de sobriété numérique avec la mise en œuvre d'une stratégie numérique responsable et le développement de nouvelles pratiques plus éco responsables en matière de commande publique.

Afin de pouvoir construire et évaluer nos politiques publiques dans le cadre de la transition écologique, nous avons obtenu la première étoile du Label porté par l'ADEME «Territoire Engagé pour la Transition Ecologique», reconnaissance de nos efforts en matière de développement durable.

En 2025, notre politique volontariste en matière environnementale se traduira aussi par des travaux sur nos réseaux et nos équipements d'assainissement, la création de nouvelles voies douces, la poursuite de notre aide au co-voiturage...

Ce numéro est aussi l'occasion de mettre en avant concrètement quelques-unes de nos initiatives : lancement du défi «**foyer zéro déchet**»,

l'installation de composteurs partagés dans les communes.

Nous vous proposons également une sélection d'adresses pour l'achat de seconde main, car l'environnement est avant tout l'affaire de chacun.

Enfin, nous avons souhaité revenir sur des moments forts de notre territoire : la cérémonie des vœux aux entreprises et partenaires, ou encore la mise en lumière d'un savoir-faire local d'exception, la Brosserie Desjardins à Cauvigny.

Ce Thelloise Mag reflète l'engagement et le travail de nos équipes au service de notre territoire. Je tiens à les remercier chaleureusement pour leur mobilisation quotidienne.

Nous vous présentons dans ce numéro, plus particulièrement, notre service Patrimoine qui œuvre au quotidien sur nos équipements communautaires et les zones d'activité.

Belle lecture à toutes et à tous et très beau printemps en Thelloise !

*Toujours à vos côtés*  
**Pierre Desliens**

Président

Communauté de communes Thelloise

# Cohérence Territoriale : le SCoT



Marie-France SERRA  
Vice-Présidente  
COHERENCE TERRITORIALE  
(schéma de cohérence territoriale,  
urbanisme, plan climat-air-énergie  
territorial, logement)

## Aménagement du territoire : ambitions et stratégie

Le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) est crucial pour notre territoire. Ses objectifs sont d'assurer un équilibre entre développement et transition écologique.

### Qu'est-ce qu'un SCoT ?

Les évolutions, les dynamiques et les enjeux qui façonnent notre territoire dépassent souvent le simple périmètre de chaque commune. À travers le SCoT, nos 41 communes s'engagent sur une stratégie et des orientations communes, afin d'organiser et de planifier l'évolution future du territoire communautaire.

Le SCoT permet de coordonner urbanisme, mobilités, environnement et développement économique, garantissant ainsi un aménagement harmonieux et durable. Il sert aussi de **cadre réglementaire** pour les documents d'urbanisme locaux.

### Quels sont les grands objectifs du SCoT ?

1. Organiser un territoire solidaire et cohérent
2. Créer les conditions d'un territoire vivant, respectueux de la nature et attractif

### Qui est impliqué dans son élaboration ?

L'élaboration du SCoT est conduite par la Communauté de communes Thelloise. C'est une démarche qui

### L'IMPACT sur notre territoire



### En quoi consiste l'objectif du Zéro Artificialisation Nette à l'horizon de 2050 ?

La **Zéro Artificialisation Nette (ZAN)** est un objectif inscrit dans la loi Climat et Résilience de 2021, visant à limiter l'artificialisation des sols et à préserver les **Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers**.

Chaque année, la France perd 20 000 à 30 000 hectares d'espaces naturels, agricoles et forestiers sous la pression des activités humaines.

Concrètement, à partir de 2050, **l'étalement urbain devra être compensé par une « renaturation » équivalente** (restauration

de cours d'eau, de zones humides, de mares, de terres agricoles, création de parcs...).

Le Conseil communautaire du 14 novembre 2024 a acté les orientations du « Projet d'Aménagement Stratégique », feuille de route politique pour les 20 prochaines années du SCoT.

Actuellement, les élus travaillent à l'élaboration du Document d'Objectifs et d'Orientations. C'est le document opérationnel qui s'impose aux Plans Locaux d'Urbanisme et à certaines opérations.

se déroule sur plusieurs années et qui mobilise de nombreux acteurs : Élus du territoire, services de l'Etat, acteurs institutionnels et au travers de la concertation, les habitants, salariés, entreprises et associations de la CC Thelloise.

Par ailleurs, la construction du document a été guidée par la volonté d'intégrer et de mettre en cohérence les politiques publiques communautaires adoptées et celles en cours (Programme Local de l'Habitat, Plan de Mobilité Simplifié, Plan Climat Air Energie Territorial, Projet de Territoire, Plan Intercommunal de Sauvegarde...).

# Cohérence Territoriale : le SCoT



Marie-France SERRA  
Vice-Présidente  
COHERENCE TERRITORIALE  
(schéma de cohérence territoriale,  
urbanisme, plan climat-air-énergie  
territorial, logement)

## Aménagement du territoire : ambitions et stratégie

Le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) est crucial pour notre territoire. Ses objectifs sont d'assurer un équilibre entre développement et transition écologique.

### Qu'est-ce qu'un SCoT ?

Les évolutions, les dynamiques et les enjeux qui façonnent notre territoire dépassent souvent le simple périmètre de chaque commune. À travers le SCoT, nos 41 communes s'engagent sur une stratégie et des orientations communes, afin d'organiser et de planifier l'évolution future du territoire communautaire.

Le SCoT permet de coordonner urbanisme, mobilités, environnement et développement économique, garantissant ainsi un aménagement harmonieux et durable. Il sert aussi de **cadre réglementaire** pour les documents d'urbanisme locaux.

### Quels sont les grands objectifs du SCoT ?

1. Organiser un territoire solidaire et cohérent
2. Créer les conditions d'un territoire vivant, respectueux de la nature et attractif

### Qui est impliqué dans son élaboration ?

L'élaboration du SCoT est conduite par la Communauté de communes Thelloise. C'est une démarche qui

### L'IMPACT sur notre territoire



### En quoi consiste l'objectif du Zéro Artificialisation Nette à l'horizon de 2050 ?

La Zéro Artificialisation Nette (ZAN) est un objectif inscrit dans la loi Climat et

Accuse Réception - Ministère de l'Intérieur

06-200400178-2025-05-01-106-DE

Accuse de réception et de préservation

Réception par le Préfet 29/05/2025

Affichage 05/06/2025

Chaque année, la France perd 20 000 à 30 000 hectares d'espaces naturels, agricoles et forestiers sous la pression des activités humaines.

Concrètement, à partir de 2050, l'étalement urbain devra être compensé par une « renaturation » équivalente (restauration

de cours d'eau, de zones humides, de mares, de terres agricoles, création de parcs...).

Le Conseil communautaire du 14 novembre 2024 a acté les orientations du « Projet d'Aménagement Stratégique », feuille de route politique pour les 20 prochaines années du SCoT.

Actuellement, les élus travaillent à l'élaboration du Document d'Objectifs et d'Orientations. C'est le document opérationnel qui s'impose aux Plans Locaux d'Urbanisme et à certaines opérations.

se déroule sur plusieurs années et qui mobilise de nombreux acteurs : Élus du territoire, services de l'Etat, acteurs institutionnels et au travers de la concertation, les habitants, salariés, entreprises et associations de la CC Thelloise.

Par ailleurs, la construction du document a été guidée par la volonté d'intégrer et de mettre en cohérence les politiques publiques communautaires adoptées et celles en cours (Programme Local de l'Habitat, Plan de Mobilité Simplifié, Plan Climat Air Energie Territorial, Projet de Territoire, Plan Intercommunal de Sauvegarde...).